



606 M

**Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec**

**l'Association provinciale des enseignantes et  
enseignants protestants du Québec**

le 7 mars 1991

COMMISSION SUR  
L'AVENIR DU QUÉBEC

Commission Bélanger-Campeau  
Secrétariat de la Commission  
690, Grande Allée Est  
3ème étage  
Québec (Québec)  
G1R 2K5

'91 MAR 14 10:35

REÇU

Messieurs,

Veillez trouver ci-inclus un document décrivant la position de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants du Québec sur la question constitutionnelle. Cette position a été prise par notre association après avoir consulté nos membres et effectué un sondage professionnel.

L'APEP représente douze syndicats affiliés à travers le Québec. Nous comptons environ 60 % de membres anglophones et 40 % de membres francophones.

L'APEP ne participe pas aux commissions présentement en cours. Nous avons choisi de faire connaître notre position à toutes celles et tous ceux qui se penchent sur l'avenir de notre pays.

La présidente,

*Judith Newman*

Judith Newman

JN/dg

p.j.

## POSITION DE L'APEP SUR LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

L'Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants du Québec, fondée en 1864 et constituée en société par une loi de l'Assemblée nationale du Québec en 1889, est l'association d'enseignantes et enseignants la plus ancienne au Canada. L'APEP est présentement le seul organisme affilié à la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants. Elle évolue également de façon active en Cartel avec la Centrale de l'enseignement du Québec et la Provincial Association of Catholic Teachers.

Comme organisme précédant l'institution de la confédération canadienne, l'APEP a connu des changements majeurs, passant d'une association professionnelle composée exclusivement d'enseignantes et enseignants anglo-protestants à une fédération de syndicats d'enseignantes et d'enseignants qui sont souvent ni anglophones ni protestants et qui travaillent pour des commissions scolaires protestantes. C'est cette diversité au sein des membres que nous représentons qui a poussé l'APEP à effectuer un sondage avant de joindre le débat sur l'avenir constitutionnel du Québec et du Canada. Les résultats de ce sondage nous ont indiqué que nos membres veulent que nous prenions part au débat.

Parce que nous avons toujours été activement impliqués dans les questions d'intérêt touchant notre province nous désirons soumettre nos commentaires sur le chemin constitutionnel dans lequel nous croyons que le Québec et le Canada devraient s'engager.

Nous croyons que les aspirations du Québec seront mieux servies dans une confédération canadienne. Le sondage réalisé auprès de nos membres nous a indiqué que la majorité croit au maintien des liens entre les provinces. Un pourcentage minime est en faveur du statu quo ou d'une indépendance totale, cependant la majorité favorise un fédéralisme renouvelé dans lequel le Québec serait reconnu comme société distincte, ou la souveraineté-association.

Nous ne sommes pas des experts en matière de constitution. Nous protégeons tout simplement les intérêts des 6000 enseignantes et enseignants anglophones et francophones que nous représentons et les intérêts des enfants à qui nous enseignons. Il est certain que la question de séparation économique nous préoccupe. Nous croyons que les projections démographiques canadiennes sont garantes d'une croissance économique soutenue. Nous ne sommes pas convaincus que tel serait le cas dans un Québec complètement séparé économiquement des autres provinces.

Nous sommes un organisme bilingue et nous croyons au bilinguisme que nous pratiquons. Nous croyons également que la langue française est menacée dans le continent nord américain. Comme enseignants, nous sommes bien conscients du haut niveau d'intérêt qu'un citoyen de Saint-Jean, Terre-Neuve ou de Vancouver, Colombie-Britannique peut porter à l'apprentissage du français. Nous

sommes convaincus que la demande croissante pour l'immersion française au Canada peut éventuellement devenir un élément important dans la protection du français au Québec et au Canada.

Dans nos communications avec les organismes d'enseignantes et d'enseignants des autres provinces, nous avons pu constater la compréhension et la sympathie grandissantes que le reste du pays éprouve à notre égard. Nous devons en retour tenter de comprendre leurs aspirations et difficultés. Notre conviction demeure que nous pouvons travailler ensemble dans les dix provinces et territoires. Si nous le faisons, nous en bénéficierons tous.

Nous sommes aussi préoccupés par nos obligations envers les indiens et inuit du Québec. Quelque soit la justification donnée par celles et ceux qui désirent que le Québec devienne un état souverain, celle de ces premiers habitants nous semble bien meilleure. Pourtant nous continuons à les ignorer en planifiant l'avenir économique du Québec sur l'exploitation de leur terre ancestrale. Que se produira-t-il si ces derniers choisissent de continuer de faire partie du Canada ou de devenir une nation souveraine?

Un autre fait nous encourage à préserver une fédération qui inclue le Québec. Nous avons appris à connaître au cours des dernières années, par l'entremise de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, des membres de personnels enseignants francophones venant de groupes en dehors de notre province. Nous sommes d'avis que la croissance et le bien-être de ces amies et amis et de leurs communautés sont liés à la présence du Québec dans le Canada.

Etant un organisme qui a énormément changé au cours de son existence, l'APEP est bien consciente que le Canada doit s'adapter aux circonstances changeantes. Un examen approfondi de la distribution des pouvoirs démontrerait sûrement qu'une redistribution de ceux-ci serait justifiée et bénéfique. Cependant au moment où les événements mondiaux démontrent l'interdépendance de toutes les parties du monde, il serait insensé de croire que le Québec n'a pas besoin de liens solides avec le reste du Canada. De tels liens ne peuvent être établis que par une discussion impliquant l'ensemble des canadiennes et canadiens.

En bref nous, à l'APEP, croyons à l'expérience d'une confédération canadienne. Nous sommes en faveur de la négociation pour le changement; mais nous insistons pour le maintien d'un système fédéral. Nous ne favorisons pas un référendum rapide parce que nous croyons que ce sujet est beaucoup trop sérieux pour être traité précipitamment.